



BULLETIN MUNICIPAL

L'ÉDITO DU MAIRE



LA TRÊVE DE FIN D'ANNÉE

Alors que nous avons fêté partout en France le 11 novembre dernier le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, savons-nous, parmi tous les récits qui sont arrivés jusqu'à nous, que le terme « trêve de Noël » fut évoqué pour la première fois à l'occasion du 24 décembre 1914 ? Ce jour-là, sur le front de Somme, des soldats britanniques et allemands observèrent une pause de quelques heures pendant lesquelles cessèrent toutes hostilités. Des sapins sobrement décorés sortirent des tranchées qui se faisaient face, des poignées de main s'échangèrent, des chants de Noël s'élevèrent. Les hymnes nationaux aussi !

La fureur de la guerre et son déluge de feu et de bruit se turent pour allumer une petite lueur d'humanité. Un mouvement spontané, libre et populaire comme celui que nous vivons ou observons depuis quelques semaines dans tout le pays. Un mouvement compréhensible mais fragile, comme les équilibres que la Nation, dans toutes ses composantes, y compris nous-mêmes, essayons de maintenir, avec plus ou moins de réussite. L'Histoire sociale, l'Histoire des peuples se répète souvent car elle garde en elle tous les combats contre les inégalités, réelles ou supposées.

Ces besoins de justice, d'écoute et de reconnaissance que nous rappelle l'actualité sociale, sont des besoins que nous ressentons, des réponses que nous attendons. Encore une fois, la trêve de Noël et du Nouvel An, et les vœux qui les accompagnent, seront ce que nous voulons en faire : un moment pour penser aux autres, pour ne pas oublier celles et ceux qui sont en difficulté mais également positiver pour se projeter vers un avenir qui réserve une place à chacune et à chacun. Au niveau de notre communauté les échanges sont possibles, simplement, et bien éloignés du formalisme qui semble se profiler avec la mise en place de « la grande consultation nationale » voulue par le gouvernement. De l'avis du conseil municipal, la parole doit rester libre sous toutes ses formes. C'est pourquoi lors de la dernière séance nous avons préféré ne pas attendre le 15 janvier pour mettre à votre disposition en mairie un cahier dit de doléances et, pour celles et ceux qui souhaiteraient privilégier la parole à l'écrit, une salle pour se réunir et échanger. Vos demandes de réservation seront traitées en mairie.

Cette année, les vœux que nous vous adressons prennent une résonance particulière. Un an après l'installation de notre équipe aux affaires de la commune, dans le contexte général actuel, nous prenons encore davantage la mesure de nos responsabilités mais également la chance de vivre ensemble.

En attendant le plaisir de vous retrouver à l'occasion de la cérémonie des vœux, le samedi 12 janvier 2019 au foyer rural, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, le meilleur possible pour la nouvelle année.

Philippe DENIAU



Décorations de Noël créées par le conseil et les services municipaux de la commune

BONNE ANNÉE 2019 !

Le maire et le conseil municipal de Saint-Ouen-les-Vignes vous souhaitent une nouvelle année épanouissante et sereine et vous convient à la cérémonie des vœux

le samedi 12 janvier 2019 à 11 heures au foyer rural.

VENEZ NOMBREUX !

DANS LE RÉTROVISEUR

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Nombreux étaient les Audoniens présents le 11 novembre, malgré la pluie, pour célébrer le centenaire de l'armistice de 1918. Après les dépôts de gerbes au pied des deux monuments aux morts du village et les honneurs rendus aux victimes de la première guerre mondiale, suivis de la lecture du discours officiel par le maire, puis d'extraits de lettres de Poilus par les enfants de l'école, la Fanfare de Limeray interpréta avec intensité la Marseillaise ; puis la sonnerie aux morts retentit devant une assistance profondément recueillie.

Une volée de cloches de l'église marqua la fin de la cérémonie, et tous se retrouvèrent autour d'un vin d'honneur servi au foyer rural.



LES PASSEURS DE LIVRES

Une ambiance chaleureuse pour ce premier vide-bibliothèques, les 17 et 18 novembre ! Certes, il y a eu des perturbations d'accès pour exposants et visiteurs dues aux "gilets jaunes" mais le très grand choix de livres de qualité à des prix particulièrement attractifs, des séances de lecture pour grands et petits, des dictées pour adultes, un stand pédagogique sur la reliure et une petite restauration dont la qualité a été particulièrement appréciée, ont incité l'association organisatrice, *Un Temps Cité*, à proposer un



deuxième rendez-vous à des amateurs que nous espérons toujours plus nombreux, les 23 et 24 novembre 2019.

NOËL AU VILLAGE

Les 8 et 9 décembre, notre village a accueilli son deuxième marché de Noël créatif et gourmand organisé par l'association *Les Scrapouillettes*. Les enfants de l'école ont lancé les festivités en interprétant quelques chants de Noël, relayés par les morceaux instrumentaux et vocaux offerts par l'école de musique de Limeray.



Pendant ces deux jours, les nombreux visiteurs ont pu découvrir les créations d'artistes et artisans locaux : peinture, photo, travail du bois, couture créative, bijoux ainsi que les réalisations d'associations audoniennes, *Un temps cité*, *Art de vivre* ou *Les Scrapouillettes*.

Sans oublier un marché gourmand qui regorgeait de produits du terroir et de jolis coffrets cadeaux, ainsi qu'une restauration rapide et un excellent vin chaud proposés par le comité des fêtes.

Des ateliers-découverte ont permis aux enfants de créer un renne en bois grâce à *Bul' de mômes* ou encore des cartes de vœux scraannées. Bien entendu, le père Noël de l'Amicale des Parents d'Élèves est venu pour le plus grand plaisir des petits !



Merci à tous, organisateurs, participants et visiteurs pour ce moment convivial et chaleureux. St-Ouen s'est paré ainsi d'habits de fête !

GOÛTER DES AÎNÉS

À l'approche des fêtes de fin d'année, selon notre bonne tradition, a eu lieu le goûter des Aînés le 14 décembre, au foyer rural. Pour honorer nos anciens, après avoir servi gâteaux, boissons chaudes et froides, nous avons eu le plaisir d'accueillir une petite troupe de danseurs de Notre Dame d'Oé pour divertir l'assistance. L'après-midi s'est conclu dans une ambiance joyeuse par la distribution des colis de Noël.



DANS LE VISEUR

UN POINT SUR LE POINT POSTE

Après l'annonce de la fermeture du point poste fin avril, la municipalité a immédiatement entrepris toutes les démarches auprès de la Poste pour créer une agence postale, ainsi que les études techniques pour l'installer dans le bâtiment du Moulin et pour nommer un agent responsable du service.

En novembre, le projet était prêt à être mis en œuvre. Cependant, nous apprenions le 14 novembre que l'activité du bar "Chez Pattoche" avait cessé définitivement, la liquidation judiciaire ayant été prononcée la veille.

Au conseil municipal qui a suivi l'événement, dans le but de faciliter la reprise du commerce par de nouveaux exploitants, la décision a été unanime de mettre en suspens le projet d'agence postale, sachant que le service point poste est un élément d'attractivité, avec l'apport de clientèle et de revenus qu'il génère.

Le projet d'agence postale est donc mis en pause pour trois mois, avec l'objectif prioritaire de rétablir au plus vite un service important pour la population, mais aussi d'aider au dynamisme commercial de notre commune.

Parmi les vœux que nous formons pour 2019 figure en bonne place celui d'une réouverture prochaine du bar - tabac.



Quelques images de travaux récents réalisés par la municipalité.



DU NOUVEAU

À L'ÉCOLE : UN CARNET DE BONNE CONDUITE POUR LA PAUSE MÉRIDienne

Au cours des dernières années, quelques élèves demi-pensionnaires ont eu des comportements répréhensibles vis-à-vis d'autres enfants et/ou du personnel communal en charge de la surveillance de la pause méridienne.

Une réflexion a donc été engagée en début d'année scolaire pour instaurer des règles de vie collective. Les parents d'élèves, l'équipe enseignante et le personnel communal en charge de ce service ont été consultés et le sujet traité lors du conseil d'école de novembre 2018.

Début 2019, sera mis en place un carnet de bonne conduite pour les élèves, de la grande section au CM2. Il s'agira d'une expérimentation jusqu'aux grandes vacances.

L'objectif est de responsabiliser les enfants sur leur comportement et d'être un outil de communication entre le personnel de la cantine, les enseignants et les familles.

Chaque enfant disposera d'un capital de 12 points sur son carnet. Lorsque l'enfant ne respectera pas les règles de base de la vie collective, il se verra retirer des points par le personnel de surveillance. Le nombre de points perdus dépendra de la gravité des faits. Cependant l'enfant pourra récupérer des points grâce à un comportement positif.

Le nouveau règlement de la pause méridienne et le carnet de bonne conduite seront adressés aux parents en janvier par l'intermédiaire des cahiers de liaison des enfants.

À LA RENCONTRE DES POMPIERS

Le 11 décembre dernier, les responsables du centre de secours principal d'Amboise sont venus à la rencontre des élus de St-Ouen-les-Vignes.



Le lieutenant Philippe GAGNER, sur le départ à la retraite, a présenté son successeur, le lieutenant Christophe SIMON, en provenance du centre de secours de Fondettes, qui prend ses nouveaux quartiers à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le lieutenant GAGNER a présenté le bilan,

provisoire au 16 novembre, des 32 interventions sur la commune, principalement pour des malaises et actions de relevage de personnes, blessures à domicile et accidents sur la voie publique, ainsi que pour des animaux en divagation.

Le centre de secours d'Amboise compte 51 sapeurs-pompiers volontaires et 23 jeunes sapeurs en formation, dont plusieurs jeunes Audonien(ne)s que nous félicitons et encourageons dans leur vocation.

Une visite de sécurité au groupe scolaire est prévue en 2019 nous souhaitons une très belle retraite au lieutenant GAGNER et une bonne installation au lieutenant SIMON.

À VOS AGENDAS !

Balade thermographique organisée par l'Agence locale de l'énergie et du climat 37

avec un conseiller info-énergie équipé d'une caméra thermique, à l'intention de toutes les personnes préoccupées par les déperditions de chaleur de leur habitation.

Gratuit – sur réservation : 02 47 30 18 87 (nombre de places limité)

mairie-st-ouen-les-vignes@wanadoo.fr

Vendredi 18 janvier (18h30) – rendez-vous à la mairie

Représentations théâtrales par la Troupe du Foyer Rural

Samedi 26 janvier (20h30)

Dimanche 27 janvier (14h30)

Vendredi 1er février (20h30)

Samedi 2 février (20h30)

Dimanche 3 février (14h30)

Repas indien organisé par l'association des Amis de l'Inde et du Monde

Samedi 23 février (20h)

ÉTAT CIVIL



Avec nos félicitations

Lia GALLIOT

13 rue de la Montagne - née le 12 novembre

Nina GILLET

20 bis rue de la Montagne - née le 14 novembre

Clémence CALDEIRA

23 rue Jean-Antoine Genty - née le 3 décembre



Avec nos regrets

Jacques VIOLLEAU

28 rue de la Bourdonnerie – décédé le 5 octobre

Jean-Jacques HORNICK

2 impasse des Huraudières – décédé le 20 octobre

Nous présentons nos excuses aux familles pour le retard dans la publication des faire-part de décès dans le bulletin municipal.

INFOS PRATIQUES

Mairie

4 Place de l'Église

37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Tel. 02 47 30 18 87

mairie-st-ouen-les-vignes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h00 – 12h00 / FERMÉ

Mardi : 8h00 – 12h00 / FERMÉ

Mercredi : FERMÉ

Jeudi : 8h00 – 12h00 / FERMÉ

Vendredi : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

Samedi : 8h00 – 12h00

Dans le cadre de la grande consultation nationale, un **cahier de doléances** est à la disposition de tous les audoniens en mairie. Si vous désirez **organiser un groupe de paroles** ou y assister, prenez contact avec le secrétariat de mairie qui se chargera de vous réserver une salle.

Permanences des élus :

Maire :

M. Philippe DENIAU

samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Adjointe Environnement – Urbanisme :

Mme Dominique LAMBERT

jeudi après-midi sur rendez-vous

Adjoint Bâtiments – Voirie :

M. Pascal CONZETT

lundi de 10h à 12h

Adjoint Communication – Animation – Culture :

M. David FORREZ

samedi de 8h30 à 10h30 sur rendez-vous

Adjointe Affaires scolaires et sociales :

Mme Claudette COURTOIS

vendredi de 10h à 12h

DANS LE VISEUR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL D'AMBOISE (PLUi) POINT D'ÉTAPE AVANT FINALISATION

Le 4 février 2016, le Conseil Communautaire a décidé par délibération de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour les 14 communes du Val d'Amboise. Pour l'accompagner dans cette démarche, la Communauté de Communes de Val d'Amboise a désigné le bureau d'études AUDICCÉ, spécialisé dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

Un PLUi, qu'est-ce que c'est ?

Le PLUi, outil fondamental d'aménagement du territoire au plan national, est un document **qui définit la destination des sols et des règles qui s'y appliquent**. Il prescrit quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il expose clairement le projet global d'urbanisme avec les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution du territoire en prenant en compte les multiples facettes du territoire (habitat, déplacements, activités économiques, environnement, risques, patrimoine...).

Un PLUi, pourquoi ?

Il est rendu nécessaire par le fait que :

- le contexte législatif a évolué ces dernières années (Lois Grenelle de l'Environnement, ALUR, Accès au Logement et Urbanisme Renové).
- un travail essentiel est en cours sur la consommation foncière et l'analyse des capacités existantes : une consommation d'environ 120 hectares depuis 2007 dont 40% pour la seule ville d'Amboise et 97 ha pour les projets à vocation d'habitation. 23% de cette consommation ont été constatés dans les hameaux et lieux-dits.

Un PLUi, comment ?

2016-2018 : quatre étapes

- Diagnostic : état des lieux du territoire.
- Définition d'un projet de territoire à un horizon de 10 ans : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), clé de voûte du PLUi.
- Le règlement et le plan de zonage.
- La fixation du projet du PLUi : délibération du Conseil Communautaire sur le projet de PLUi.

2019 : Consultations et finalisation

- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA = services de l'État, Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, communes voisines, Communauté de Communes voisines, etc.) pour veiller à la compatibilité du PLUi avec les lois nationales et autres documents.
- Enquête publique : recueillir les observations des habitants sur le projet de PLUi.
- Approbation du PLUi : analyse des remarques issues des PPA et de l'enquête publique et délibération du Conseil Communautaire.
- PLUi opposable : prise en compte du nouveau document pour toutes les demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager... Il remplacera les PLU communaux et s'appliquera à l'ensemble des communes de la CCVA.

Avant le lancement de l'enquête publique, la municipalité organisera une réunion d'information et d'échanges.

Plus de cent réunions nécessaires pour finaliser ce processus de réforme de première importance, puisqu'elle engage notre avenir à plus de dix ans !



DANS LE VISEUR

Le PLUi à l'horizon 2030, en tableaux et en chiffres

1320 logements sur 28 hectares répartis en 3 secteurs :

PÔLES	COMMUNES	SURFACE À URBANISER
Pôles majeurs	Amboise, continuité urbaine Nazelles, Pocé s/Cisse	11.52 hectares
Pôles relais	Nazelles-Négron, Pocé s/Cisse, Limeray, Cangey,	12.84 hectares
Villages relais	Chargé, Lussault, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Souvigny-de-Touraine, Saint-Règle, Saint-Ouen-les-Vignes	3.85 hectares

Maîtriser l'étalement urbain et la densification des hameaux :

Pôles majeurs	20 logements/hectare
Pôles relais	16 logements/hectare
Villages relais	13 logements/hectare

Densifier les extensions urbaines à vocation principale d'habitat et consolider les hameaux denses (30 habitations existantes ; avec forme urbaine ; défense incendie et assainissement collectif). Pour Saint-Ouen-les-Vignes, seul le hameau des Souchardières, comprenant la rue des Souchardières et la rue de Gerbault est retenu.

Permettre le changement de destination du bâti en zone naturelle et agricole dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole et la qualité paysagère du site.

Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels :

	Annuelle moyenne	
	Consommation observée 2007-2017	Projet politique du PLUi 2018-2030
Habitat/équipement	10 ha	2.5 ha
Économie	1.7 ha	5.8 ha

Entre 2018 et 2030, le projet pour notre communauté de communes est de fixer une consommation foncière maximale de 30 hectares pour le volet habitat et de 70 hectares sur les 90 hectares de la ZAC de la Boitardière pour le volet économique.

Dominique LAMBERT



Saint-Ouen-les-Vignes, vue aérienne du village, années 1960